

COMPTE RENDU de la Séance du 04 MARS 2019

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Emmanuel PAYEUR, au lieu habituel de ses séances le lundi quatre mars deux mille dix-neuf à vingt heures et trente minutes.

Madame Marie-Laure GINOUX ayant donné sa démission pour son mandat de Conseiller municipal avec effet au 1^{er} juin 2015 ; le Conseil municipal ne sera désormais constitué que de 14 Conseillers municipaux au lieu de 15.

La convocation a été adressée le 25 février 2019 avec l'ordre du jour suivant :

- Compte de gestion 2018 -COMMUNE
- Compte Administratif 2018 –COMMUNE
- Subvention 2019 accordée à l'association « Une Oasis, Une Ecole »
- Subvention 2019 accordée à l'Association « Une Rose Un Espoir (fille) »
- Subvention 2019 accordée à l'Association « Les Restaurants du Cœur »
- Subvention 2019 accordée à l'Association « Radio DECLIC »
- Subvention 2019 accordée à l'Association « Les Donneurs de Sang de la Boucle de la Moselle »
- Subvention 2019 accordée à l'Association « ART' monie »
- Approbation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2024 présenté par la Préfecture de Meurthe-et-Moselle
- Demande de subventions DETR et amendes de police 2019 pour les travaux de mise en sécurité et enfouissement réseaux rue Emile MOSELLY (partie communale)
- Recensement de la population 2019 : nomination et rémunération d'un coordonnateur et d'un agent *recenseur* (*Annule et remplace la délibération n°2018/32 du 12/11/2018*)

Etaient présents Messieurs et Mesdames: MM. ATTENOT Jean-Jacques, BOMBARDIERI Jean, GUIDAT Jean-Michel, JEANDEL Fanny, KOCH Marie-Laure, LEDROIT Serge, LESAGE Denis, MOREL Nadine, MOULIN Daniel, PAYEUR Emmanuel et SOMMARUGA Alain.

Absentes excusées : Mme Amélie MOUCHETTE-CISSE et M. Jean-Noël CUIENGNET, Mme Mireille GALLAND procuration à Mme Nadine MOREL.

M. Alain SOMMARUGA a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

- Compte de Gestion 2018 : COMMUNE

Le Conseil municipal :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

-Compte Administratif 2018-COMMUNE

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean BOMBARDIERI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Emmanuel PAYEUR, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête les comptes comme suit :

Investissement

<u>Dépenses</u>	Prévues :	626 853.00 €
	Réalisées :	467 760.19 €
	Reste à réaliser :	6 000.00 €
<u>Recettes</u>	Prévues :	626 853.00 €
	Réalisées :	450 354.41 €
	Reste à réaliser :	989.15 €

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Prévues :	586 554.00 €
	Réalisées :	354 989.76 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévues :	783 619.00 €
	Réalisées :	827 670.93 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement :	- 17 405.78 €
Fonctionnement :	472 681.17 €
Résultat global :	455 275.39 €

- Subvention 2019 accordée à l'association « Une Oasis, Une Ecole »

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention l'association « Une Oasis, Une Ecole » pour 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention :

- de **300 €** à l'association « Une Oasis, Une Ecole » pour le projet de construction d'une école à Enoumkane, aide alimentaire aux enfants scolarisés à Laguëila et achat d'un cheptel de chèvres et chamelles à Embeitih vu le partenariat avec les écoles de Chaudeney.

- Subvention 2019 accordée à l'Association « Une Rose Un Espoir (fille) »

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention de l'association « Une Rose Un Espoir » pour 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention :

- de **100 €** à l'association « **Une Rose Un Espoir** » (fille) Secteur TOUL-SAIZERAIS

- Subvention 2019 accordée à l'Association « Les Restaurants du Coeur »

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention de l'association des Restaurants du Coeur pour 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention :

- de **100 €** à l'association « **Les Restaurants du Cœur** » de Lorraine.

- Subvention 2019 accordée à l'Association « Radio DECLIC »

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de l'Association pour la Communication dans le Toulois « **Radio Déclic** » pour 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention :

- de **300 €** à l'Association pour la Communication dans le Toulois « Radio Déclic »,

- Subvention 2019 accordée à l'Association « Les Donneurs de Sang des Boucles de la Moselle »

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention l'association des Donneurs de Sang des Boucles de la Moselle pour 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention :

- de **100 €** à l'Association des Donneurs de Sang de la Boucle de la Moselle domiciliée sur la commune.

- Subvention 2019 accordée à l'Association « ART'monie »

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention de l'association ART'monie pour 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention :

- de **100 €** à l'Association ART'monie pour participer au financement du projet d'édition d'un livre illustré de peintures promouvant les caractéristiques et les richesses des terres touloises. Le Conseil municipal souhaite que cette subvention soit accompagnée d'un courrier adressé à l'association demandant que la commune de Chaudeney-sur-Moselle puisse apparaître dans les illustrations de l'ouvrage.

-Approbation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2024 présenté par la Préfecture de Meurthe-et-Moselle

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2019-2024 révisé par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle. Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable au projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2019-2024.

- Demande de subventions DETR et amendes de police 2019 pour les travaux de mise en sécurité et enfouissement réseaux rue Emile MOSELLY (partie communale)

Le Maire expose au Conseil municipal le projet de financement proposé par le Cabinet MP2i Conseil concernant le projet de travaux de mise en sécurité et enfouissement des réseaux Rue Emile MOSELLY (partie communale).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider la proposition du projet de financement du Cabinet MP2i Conseil pour le projet de travaux de mise en sécurité et enfouissement des réseaux Rue Emile MOSELLY (partie communale) pour un montant de **160 000.00 € H.T. soit 192 000.00 € T.T.C.**,
- de solliciter l'aide du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre des amendes de police,
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

- Recensement de la population 2019 : nomination et rémunération d'un coordonnateur et d'un agent recenseur
(Annule et remplace la délibération n°2018/32 du 12/11/2018)

Le recensement de la population prévu du 17 janvier au 16 février 2019 nécessite la nomination d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- demande au Maire de nommer par arrêté un coordonnateur communal chargé de la préparation et du contrôle de la réalisation des enquêtes de recensement,
- demande au Maire de nommer un agent recenseur chargé de la réalisation des enquêtes de recensement,
- charge le Maire d'attribuer par arrêté la rémunération au coordonnateur et à l'agent recenseur,
- accepte la proposition de la Direction Régionale de l'INSEE de rémunération de l'opération de recensement, soit une dotation forfaitaire de 1 334,00 euros,
- considérant le montant de la dotation forfaitaire, charge le Maire de verser au **coordonnateur communal la somme de 500,00 euros (frais de mission) et à l'agent recenseur la somme de 1 000,00 euros diminuée des cotisations salariales et patronales.**

Les conditions salariales et patronales seront retenues sur la seule rémunération de l'agent recenseur.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2019 à l'A/64131 pour l'agent recenseur et à l'A/6532 (frais de mission) pour le coordonnateur communal.

Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 05/03/2019 et transmis au contrôle de légalité le 06/03/2019.

Le Maire,
E. PAYEUR